



Association des Parents d'Elèves

Arrondissement de Château-Thierry

BP 60 007

02402 CHÂTEAU THIERRY

www.ape-chateauthierry.com

Quelques recommandations pour participer efficacement aux Conseils de Classe

Le conseil de classe est institué dans les collèges et les lycées pour chaque classe sous la présidence des Chefs d'Etablissement ou de son représentant.

Sont membres de ce conseil :

- les personnels enseignants de la classe
- 2 délégués de parents d'élèves (plus les suppléants si accord préalable)
- 2 délégués élèves de la classe
- le Conseiller Principal d'Education
- le Conseiller d'Orientation (le plus souvent au troisième trimestre)
- et quelquefois selon les cas : l'Assistante Sociale, l'Infirmière, le Médecin Scolaire.

Comment y participer ?

AVANT

En le préparant par différents contacts :

- avec votre suppléant pour savoir s'il n'a pas eu connaissance de difficultés particulières qui auraient pu échapper à votre enfant ou à vous-même,
- avec tous les parents de la classe en faisant distribuer par votre enfant, après accord du Professeur Principal, un papier en indiquant la date du conseil et vos coordonnées,
- avec le Professeur Principal s'il y a des difficultés particulières,
- et avec les délégués élèves si besoin est.

PENDANT : Le mot d'ordre est la courtoisie et non l'affrontement.

Selon les établissements :

- on peut vous distribuer les relevés de notes de chaque élève et les reprendre à la fin du conseil.
- on peut vous remettre une feuille d'appréciations dans chaque matière pour l'ensemble de la classe,
- vous pourrez la garder et vous en servir pour faire votre compte-rendu du conseil de classe.

En premier, le professeur principal vous fait un compte-rendu général du travail et du comportement de la classe pendant le trimestre puis donne la parole à chaque professeur.

Vient ensuite l'examen du comportement scolaire de chaque élève. Vous pouvez prendre des notes, même sur des cas individuels, mais il est bien évident que vous êtes tenu à la plus grande discrétion : ***ce qui est dit sur un élève ne doit pas transmis qu'à sa famille, et uniquement si elle le demande.***

Important : Il est bien évident qu'en tant que parent d'élève vous représentez toute la classe, et pas non seulement votre enfant.

Comment formuler vos remarques ?

Tout peut se dire si on s'efforce de ménager les susceptibilités de chaque professeur.



Association des Parents d'Elèves

Arrondissement de Château-Thierry

BP 60 007

02402 CHÂTEAU THIERRY

www.ape-chateauthierry.com

Quelques recommandations pour participer efficacement aux Conseils de Classe

Si un problème grave se pose avec le professeur, parler au responsable **A.P.E.** de l'Etablissement qui prendra contact avec le Principal. **Il ne faut pas l'évoquer lors du conseil de classe.**

Dans l'examen des cas, apportez les informations recueillies auprès des familles avec tact et seulement si la famille vous y a autorisé.

Intervenez le moins possible dans l'examen du cas de votre enfant, allez plutôt voir les professeurs en fin de conseil si problème.

APRES

Ayez toujours en mémoire que vous êtes tenus au « secret professionnel » en ce qui concerne les observations faites sur chaque élève.

Un compte rendu est indispensable, clair et concis. Il ne doit comporter que les appréciations générales de la classe.

Il peut être distribué à tous les parents (dans certains établissements sur un formulaire spécial mis avec le relevé de notes)

Il est souhaitable que ce compte-rendu soit adressé au responsable **A.P.E.** de l'Etablissement afin qu'il puisse savoir ce qui se passe dans toutes les classes de son lycée ou de son collège, et pouvoir intervenir en toute connaissance de cause.

Il est souhaitable que les suppléants qui n'assistent pas au conseil, téléphonent aux titulaires pour savoir ce qui s'est passé et ainsi au prochain conseil ils pourront reprendre les notes pour un meilleur suivi des enfants.

Si vous ne pouvez assister au conseil, pensez à prévenir le chef d'Etablissement et surtout votre suppléant (et cela assez tôt pour que lui aussi puisse se libérer).

Dans certaines classes, il y a beaucoup d'adhérents **A.P.E.** et nous avons alors des difficultés de choix.

Par contre d'autres classes n'ont aucun parent représentant.

Il est possible de faire partie d'un conseil d'une classe où l'on n'a pas d'enfant. Mais il est quand même souhaitable de connaître un ou plusieurs enfants de cette classe.

Mme Christine LEGUILLETTE
christine-leguillette@orange.fr
03.23.82.03.79 / 06.83.03.07.44